

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2020.

En milliers de dinars

	Du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	257 088	180 981	662 791	703 753
- Intérêts	212 332	135 899	498 593	524 792
- Commissions en produits	34 870	34 223	122 233	130 344
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	9 886	10 859	41 965	48 617
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	62 794	70 725	260 780	284 347
- Intérêts encourus	60 968	69 152	254 685	278 132
- Commissions encourues	1 826	1 573	6 095	6 215
3 PRODUIT NET BANCAIRE	194 294	110 256	402 011	419 406
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	58	37	145	166
5 CHARGES OPERATOIRES	41 833	47 703	202 612	191 036
- Frais de personnel	37 379	33 061	143 446	132 064
- Charges générales d'exploitation	1 077	11 793	46 482	47 590
- Dotations aux amortissements	3 377	2 849	12 684	11 382
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	296 595	251 053
- Portefeuille titres commercial	-	-	36 192	57 826
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	260 403	193 227
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-	5 823 586	5 499 172
8 ENCOURS DE DEPOTS	-	-	5 132 951	4 972 335
- Dépôts à vue	-	-	1 579 300	1 540 550
- Dépôts d'épargne	-	-	1 786 050	1 612 333
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	1 667 603	1 724 821
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	99 998	94 631
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	377 433	430 889
10 CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	-	-	623 574	506 435

(1) Compte non tenu des Résultats des périodes

COMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2020

1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

1. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2020, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/12/2020.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

Faits marquants

I- Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 31 Décembre 2020, font ressortir les tendances ci-après :

- L'encours de dépôts s'est élevé à **5 133 MTND** à fin 2020 vs 4 972,3MTND une année auparavant. Cette augmentation de dépôts de **+3,2%** correspondant à **+160,6MTND** résulte principalement d'une hausse des dépôts à vue (+38,7 MTND), des dépôts d'épargne (+173,7 MTND) et des autres dépôts et avoirs de la clientèle (+5,4 MTN) vs une baisse des encours des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers (-57,2 MTND).
- L'encours net des crédits à la clientèle a affiché une croissance de **+5,9%** à fin 2020 correspondant à un additionnel de **+324,4 MTND**, pour atteindre un encours de **5 823,6 MTND** vs 5 499,2 MTND une année auparavant.
- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **377,4 MTND** à fin 2020 vs 430,9 MTND à fin 2019.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont affiché une baisse de **-5,8%** pour atteindre **662,8 MTND** à fin 2020 vs 703,8 MTND à fin 2019.
- La marge d'intérêt a atteint **243,9 MTND** en 2020 vs 246,7 MTND en 2019, soit une baisse de **-1,1%**.
- La marge sur les commissions a enregistré une baisse de **-6,4%** pour atteindre **116,1 MTND** en 2020 vs 124,1 MTND en 2019.
- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement ont enregistré une baisse de **-13,6 %** pour atteindre **42 MTND** en 2020 vs 48,6 MTND en 2019.
- Le Produit Net Bancaire a baissé de **-4,1%** pour atteindre **402 MTND** en 2020 vs 419,4 MTND en 2019.
- Les frais de personnel ont accusé une hausse de **+8,6%** en 2020 pour atteindre **143,4 MTND** vs 132,1 MTND en 2019.
- Les charges opératoires ont progressé de **+6,1%** pour atteindre 202,6 MTND en 2020 vs 191 MTND en 2019.
- Le Résultat Brut d'Exploitation a baissé de **-12,7%** pour atteindre **199,5 MTND** en 2020 vs 228,5 MTND en 2019.
- Le coefficient d'exploitation s'est établi à **50,4%** en 2020 vs 45,6% en 2019.

II- La banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers au titre des crédits aux particuliers (ayant fait l'objet de report d'échéances selon les circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08) avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les intérêts décomptés durant la période de report -et qui ont été capitalisés- sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés.